

électronique, etc. Des officiers et matelots des forces régulières de la Marine prêtent leur concours pour l'instruction. En 1956, le centre d'instruction des Grands lacs, situé à Hamilton, a entrepris l'instruction en mer des recrues de la Réserve en se servant de trois escorteurs côtiers. Un programme permanent d'instruction aéronautique a été inauguré en 1956 dans les cinq escadres de la Réserve de la Marine: VC 920 (*York, Toronto*); VC 921 (*Cataraqui, Kingston*); VC 922 (*Malahat, Victoria*); VC 923 (*Montcalm, Québec*); et VC 924 (*Tecumseh, Calgary*).

Divisions universitaires d'instruction navale.—Le programme des divisions universitaires d'instruction navale permet aux étudiants des universités de devenir des officiers subalternes bien formés des forces régulières et de la réserve de la Marine. La période d'instruction est de trois ans. Les cadets doivent achever trois périodes d'entraînement d'hiver et deux périodes d'entraînement d'été, ainsi que certains cours spéciaux. Ensuite, les candidats acceptés sont promus sous-lieutenants intérimaires ou sous-lieutenants, selon les études qu'ils ont faites. Au cours de l'année, des cadets des divisions d'instruction navales fréquentaient 31 universités ou collèges au Canada.

Corps royal canadien des cadets de la Marine.—Ce corps, placé sous le patronnage de la Ligue navale du Canada et administré par la Marine royale du Canada, comprenait 148 unités autorisées en 1956. Ces unités sont groupées en sept zones de corps de cadets, et dirigées par 16 officiers de la Marine, qui relèvent du commandant des divisions navales. L'instruction est donnée par les officiers du Corps des cadets. Au cours de l'été de 1956, deux établissements d'instruction du Corps des cadets ont été mis en service un sur chacune des deux côtes et 94 officiers ainsi que 2,690 cadets de la Marine y ont fait un séjour. Treize cours de sept semaines ont été donnés à 460 cadets dans les établissements de la Marine et 91 cadets ont reçu une instruction en mer lors de croisières qui ont duré de deux à 13 semaines. L'effectif du Corps des cadets s'établissait à 1,021 officiers des cadets de la Marine et 9,691 cadets, le 1^{er} décembre 1956.

Sous-section 2.—L'Armée canadienne

Organisation.—Le quartier général de l'Armée à Ottawa, qui comprend la Division de l'état-major général, la Division de l'adjudant général et la Division du quartier-maître général, est chargé de l'élaboration des programmes d'administration et de formation des forces régulières et de la réserve de l'Armée canadienne. Le quartier général de l'Armée dirige les relations extérieures, les services des cadets, les renseignements militaires, l'aumônerie, la prévôté, etc., par l'intermédiaire des Régions militaires. Les cinq Régions militaires et les huit secteurs sont situés comme il suit:

<u>Région militaire</u>	<u>Quartier général</u>	<u>Secteur et quartier général</u>
Région militaire de l'Est.....	Halifax (N.-É.).....	1.—Secteur du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.) 2.—Secteur de Terre-Neuve, St-Jean (T.-N.)
Région militaire du Québec.....	Montréal (P.Q.).....	3.—Secteur de l'est du Québec, Québec (P.Q.)
Région militaire du Centre.....	Oakville (Ont.).....	4.—Secteur de l'est de l'Ontario, Kingston (Ont.) 5.—Secteur du centre de l'Ontario, Oakville (Ont.) 6.—Secteur de l'ouest de l'Ontario, London (Ont.)
Région militaire des Prairies....	Winnipeg (Man.).....	7.—Secteur de la Saskatchewan, Regina (Sask.)
Région militaire de l'Ouest.....	Edmonton (Alb.).....	8.—Secteur de la Col.-Britannique, Vancouver (C.-B.)